



Nemours
ville active

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
République Française

DEMANDE DE RÉSERVATION DE L'ATELIER –

Jour(s) et date(s)	2017	
Entreprise	Nom :	Adresse :
	Code Postal :	Ville :
Association	Nom :	
	Adresse :	
	Code Postal	Ville
Coordonnées du demandeur Adresse mail obligatoire (*)	Nom :	
	Adresse (si différente du siège de l'entreprise ou de l'association)	
	☎ :	☎ @
Particulier	Nom :	
	Adresse	
	Code Postal	Ville
	☎	☎ @
Précisions concernant la demande	Horaires d'utilisation :	
	Motif	Réunion – Assemblée Générale (jusqu'à 23h00 ou plus tard)- Conférence – Repas – Loto – Spectacle – Mariage – Baptême – Soirée dansante
		Autre (à préciser) :
	Effectif	Nombre de personnes attendues : Capacité de la salle :
	Droit d'entrée	Entrée gratuite oui non Si non, tarif proposé
Horaires	De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 23h00 maximum la semaine et le dimanche	
Conditions d'occupation	De 09h00 à 03h00 du matin maximum le samedi Les salles sont obligatoirement fermées de 12h à 13h30 en semaine Le respect des horaires est impératif. Aucune dérogation ne sera accordée.	

*Ce formulaire vaut réservation, mais ne vaut en aucun cas acceptation.
Rappel : en cas de force majeure, la Ville de Nemours se réserve le droit d'annuler toute réservation des salles. Aucun dédommagement ne sera dû par la Ville.
(*)si cette rubrique n'est pas remplie, le formulaire devra être retiré directement au service Manifestations et Associations. A défaut, cette réservation ne sera pas considérée acceptée.*

Demande présentée le :
Chèque de réservation (Arrhes) d'un montant de :
Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A LA VILLE DE NEMOURS

Avis en date du

Conditions tarifaires :
(référence délibération du Conseil Municipal – séance du 10 décembre 2015)

Nemours le
Le Maire-Adjoint
Culture et Associations,

Brigitte COMMAILLE.